



Abus de résiliation de contrat épargne

Par **xavier aff**, le **08/10/2008** à **12:56**

il y a environ 2 ans et demi j'ai signé un contrat d'épargne chez "GPA" (groupe generali) suite a ce contrat je n'ai jamais reçu de courrier concernant la situation de cet épargne, aujourd'hui j' ai voulu savoir ou il en était et l'on m'a appris que mon compte avait été résilié car soit disant le prélèvement de décembre 2007 n'était pas passé or de mémoire je percevais l'assurance chômage(j'ai fait la demande de duplicata de mes relevés bancaires afin d'être sûr), je n'ai reçu aucun courrier concernant ce rejet ni de leur part ni de la part de la banque (surement du à un oubli de changement d'adresse) tout fois il me dit que je dois avoir 2 ans de cotisation pour prétendre garder mon capital or cette information n'est stipulée nulle part sur mon contrat. je souhaiterais donc savoir quels recours existent afin de récupérer cet argent dont le montant est de 1400€.